Informations de base

2009/2185(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 10/2009: augmentation des prévisions de recettes; diminution des crédits de paiement; Plan européen pour la relance économique **Subject** 5.03 Economie mondiale et mondialisation 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	HAUG Jutta (S&D)	21/07/2009
	Rapporteur(e) fictif/fictive JENSEN Anne E. (ALDE)	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2984	2009-12-07
Affaires économiques et financières ECOFIN	2975	2009-11-18

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/10/2009	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2009)1464	Résumé
23/11/2009	Publication du projet de budget du Conseil	16327/2009	Résumé
02/12/2009	Vote en commission		Résumé
04/12/2009	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0081/2009	
07/12/2009	Adoption du projet du budget par le Conseil		
14/12/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2009	Débat en plénière		
16/12/2009	Décision du Parlement	T7-0108/2009	Résumé
16/12/2009	Résultat du vote au parlement		

16/12/2009	Fin de la procédure au Parlement		
24/03/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2185(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/01456

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.859	26/11/2009	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0081/2009	04/12/2009	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0108/2009	16/12/2009	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	16327/2009	23/11/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2009)1464	27/10/2009	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2010/0162
JO L 078 24.03.2010, p. 0001 Résumé

Budget rectificatif 10/2009: augmentation des prévisions de recettes; diminution des crédits de paiement; Plan européen pour la relance économique

2009/2185(BUD) - 16/12/2009 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 10 de l'Union européenne pour l'exercice 2009.

ACTE LÉGISLATIF : 2010/162/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 10/2009 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 16 décembre 2009 (se reporter au résumé de la résolution). Á noter que l'adoption du présent budget rectificatif s'est caractérisée par l'application d'une procédure mixte : elle a commencé par la procédure définie au titre de l'article 272 du traité instituant la Communauté européenne et de l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique et s'est conclue au titre de l'article 314 du nouveau traité sur le fonctionnement de l' Union européenne (TFUE).

Ce budget rectificatif portait essentiellement sur des ajustements techniques tels que hausse nette des prévisions de recettes après révision des prévisions relatives aux ressources propres et autres recettes, réduction des crédits de paiement pour un certain nombre de lignes budgétaires après redéploiement et réduction de certains crédits d'engagement à utiliser pour financer en partie le 2ème volet du Plan européen pour la relance économique.

Budget rectificatif 10/2009: augmentation des prévisions de recettes; diminution des crédits de paiement; Plan européen pour la relance économique

2009/2185(BUD) - 27/10/2009 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 10 pour l'exercice 2009.

CONTENU : le présent APBR 10 pour l'exercice 2009 couvre les éléments suivants:

- une **hausse nette des prévisions de recettes** (478,7 millions EUR), après la révision des prévisions relatives aux ressources propres et à d'autres recettes : cette révision concerne en particulier les soldes TVA et RNB et les ressources propres traditionnelles. S'agissant des soldes des ressources propres TVA et RNB, la Commission propose, sur la base des informations disponibles, d'inscrire un montant de 949,3 millions EUR. La Commission propose également d'augmenter les ressources propres traditionnelles (RPT) de 400 millions EUR au chapitre 12 des recettes. Si de nouvelles données réelles concernant le dernier trimestre de l'année modifient fortement cette estimation, la Commission reverra ses chiffres au cours de la procédure budgétaire. Pour les autres recettes, la Commission estime qu'à ce stade de l'exercice, il est possible de modifier les prévisions initiales pour les établir à un montant net de 1.028 millions EUR ;
- une **réduction des crédits de paiement sur des lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, 2 et 4** (2.768,7 millions EUR), après prise en compte des redéploiements proposés dans le virement dit «global» : la Commission propose d'ajuster le niveau des crédits de paiement pour certaines lignes budgétaires afin de les aligner plus étroitement sur les dernières estimations des besoins, en partant de l'hypothèse que le rééquilibrage des crédits de paiement entre les lignes budgétaires aura lieu dans le cadre d'un virement dit « global » à adopter par l'autorisé budgétaire. La réduction proposée du niveau des crédits de paiement s'élèverait à **2.768,7 millions EUR** toutes lignes budgétaires confondues dans les 3 rubriques budgétaires concernées ;
- une **diminution des crédits d'engagement relevant des rubriques 2 et 5** (359 millions EUR), entraînant une hausse correspondante des marges respectives, crédits qui seront alors disponibles pour le financement du 2ème volet du Plan européen pour la relance économique. Comme cette opération concerne certaines lignes budgétaires comportant des crédits non dissociés, la réduction des crédits d'engagement donne également lieu à une diminution des paiements (55 millions EUR).

Conclusions : au total, l'ensemble de ces **modifications diminuent de 358.962.000 EUR les crédits d'engagements du budget 2009** et de 2.768.724.080, les crédits de paiements.

Budget rectificatif 10/2009: augmentation des prévisions de recettes; diminution des crédits de paiement; Plan européen pour la relance économique

2009/2185(BUD) - 18/11/2009

Le Conseil a marqué son accord sur l'avant-projet révisé de budget rectificatif n° 10 du budget général 2009, tel qu'approuvé avec le Parlement européen lors de la réunion de concertation et tel que proposé par la Commission (voir doc. Conseil *15641/09*).

Budget rectificatif 10/2009: augmentation des prévisions de recettes; diminution des crédits de paiement; Plan européen pour la relance économique

2009/2185(BUD) - 16/12/2009 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 559 voix pour, 25 voix contre et 10 abstentions, une résolution approuvant tel quel le projet de budget rectificatif n° 10 de l'Union européenne pour l'exercice 2009.

Le Parlement rappelle que ce dernier portait sur les éléments suivants:

- hausse nette des prévisions de recettes, d'un montant de 478,7 millions EUR, après la révision des prévisions relatives aux ressources propres et à d'autres recettes,
- réduction, d'un montant de 2,769 milliards EUR, des crédits de paiement pour des lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, 2 et 4 après prise en compte des redéploiements proposés dans le "virement global",
- réduction, d'un montant de 359 millions EUR, des crédits d'engagement relevant des rubriques 2 et 5, entraînant une hausse correspondante des marges respectives, à utiliser pour financer en partie le 2ème volet du Plan européen pour la relance économique.

Le Parlement rappelle parallèlement que, le 11 novembre 2009, la Commission a informé le Parlement et le Conseil de la nécessité d'apporter à l'avant-projet de budget rectificatif **de nouveaux ajustements** ayant trait à: i) une hausse des prévisions de recettes; ii) une réduction, à l'intérieur de la rubrique 2, des crédits d'engagement comme de paiement afférents au Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), iii) une réduction, à l'intérieur de la rubrique 2, des crédits de paiement concernant le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER).

Il indique en outre que, lors de la réunion de concertation du 18 novembre 2009, il a été convenu d'accepter le présent projet de budget rectificatif tel qu'ajusté le 11 novembre 2009 et modifié, au cours de la concertation elle-même, par **l'ajout de montants supplémentaires** de 40 millions EUR provenant de la section II (Conseil), 2 millions EUR provenant de la section VI (Comité économique et social européen) et 0,5 million EUR provenant de la section VII (Comité des régions) du budget 2009.

Rappelant que ce projet de budget rectificatif visait à inscrire formellement au budget 2009 cet ajustement budgétaire, le Parlement européen approuve tel quel ce même projet de budget rectificatif n° 10/2009 tel qu'il a été confirmé lors de la réunion de concertation budgétaire avec le Conseil, le 18 novembre 2009.

Budget rectificatif 10/2009: augmentation des prévisions de recettes; diminution des crédits de paiement; Plan européen pour la relance économique

2009/2185(BUD) - 23/11/2009 - Projet de budget du Conseil

Le 27 octobre 2009, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 10 au budget général pour 2009. Les chiffres actualisés à prendre en compte pour cet APBR ont été transmis au Conseil le 11 novembre 2009 au terme de la révision des chiffres proposés par la Commission en octobre.

Cet avant-projet de budget rectificatif tient ainsi compte:

- d'une hausse des prévisions de recettes,
- d'une réduction des crédits de paiement pour des lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, 2 et 4, afin de les aligner plus étroitement sur les dernières estimations des besoins, et
- d'une réduction des crédits d'engagement pour des lignes budgétaires relevant de la rubrique 2, combinée à une réduction des crédits non dissociés pour des lignes budgétaires relevant de la rubrique 5, ce qui permet d'augmenter les marges restantes sous les plafonds de 2009 à utiliser pour le financement du plan européen pour la relance économique.

En ce qui concerne les recettes, la hausse nette de 241,6 millions EUR provient de la révision des prévisions relatives : i) aux soldes TVA et RNB (-1.386,4 millions EUR); ii) aux ressources propres traditionnelles (+ 600 millions EUR); iii) à d'autres recettes (+1.028 millions EUR).

En ce qui concerne la **réduction des crédits de paiement** sur des lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, 2 et 4, la réduction totale de 3.203,7 millions EUR résulte des ajustements suivants, qui prennent en compte les redéploiements proposés dans le virement dit "global":

1. à l'intérieur de la **sous-rubrique 1a** (Compétitivité pour la croissance et l'emploi) une réduction de 98,6 millions EUR, au titre du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, de 355,6 millions EUR au titre de différents programmes de recherche, ainsi que de 51,2 millions EUR au titre des programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo);
2. à l'intérieur de la **rubrique 2** (Conservation et gestion des ressources naturelles), une réduction de 2.109 millions EUR au titre du Développement rural et de 15 millions EUR au titre du Programme LIFE+, ainsi que de 112,4 millions EUR au titre du Fonds européen pour la pêche, de 28,1 millions EUR au titre de la réserve pour les accords de pêche et de 135 millions EUR au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA);
3. à l'intérieur de la **rubrique 4** (L'UE en tant que partenaire mondial), une réduction de 243,8 millions au titre de l'achèvement de l'aide de préadhésion PHARE;
4. à l'intérieur de la **rubrique 5** (Administration), une réduction de 55 millions EUR pour la Commission.

En ce qui concerne la **réduction des crédits d'engagement**, elle concerne, à l'intérieur de la rubrique 2, les points suivants: i) Développement rural (- 249,8 millions EUR), ii) Mesures de lutte contre le changement climatique (- 20 millions EUR), iii) Affaires maritimes et pêche (- 34,1 millions EUR), iv) FEAGA (- 135 millions EUR), ainsi que, à l'intérieur de la rubrique 5, le point Commission (- 55 millions EUR).

L'effet combiné de la hausse des prévisions de recettes (241,6 millions EUR) et de la diminution des crédits de paiement dans les lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, 2, 4 et 5 (3.203,7 millions EUR) entraîne une réduction des contributions des États membres au budget 2009 de 3.445,3 millions EUR.

Résultats des travaux du Conseil : suite aux conclusions de la réunion de concertation avec le Parlement européen du 18 novembre 2008, le Conseil a marqué son accord sur la proposition de la Commission telle qu'actualisée le 11 novembre 2009, sous réserve des modifications suivantes, ayant trait aux dépenses administratives.

Le Conseil prévoit :

- une réduction de 40 millions EUR pour le Conseil (section II),
- une réduction de 2 millions EUR pour le Comité économique et social (section VI), et
- une réduction de 0,5 million EUR pour le Comité des régions (section VII).

Ces modifications se traduisent par une diminution supplémentaire de 42,5 millions EUR en crédits non dissociés à l'intérieur de la rubrique 5, ce qui porte la réduction totale des crédits de paiement résultant du **projet de budget rectificatif nº 10 pour l'exercice 2009 à 3.246,2 millions EUR**.

Cette diminution combinée à la hausse des prévisions de recettes de 241,6 millions EUR évoquée ci-avant a pour effet de **réduire les contributions des États membres au budget 2009 de 3.487,8 millions EUR**.

En conclusion, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif nº 10 pour l'exercice 2009, sur la base des modifications précisées ci-avant et tel qu'il figure au Doc. Conseil 16327/09 ADD 1 BUDGET 70.